

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	<u>Date de convocation</u> :	06/04/2021
			<u>Date d'affichage</u> :	06/04/2021
11	11	11		

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Marchais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de monsieur Christophe HANON, Maire.

Étaient présents (par ordre alphabétique) :

Mr. DETREZ Christophe, Mr. HANON Christophe, Mr. MALOT Patrice
Mme. BAILLIET Monique, Mme. CAILLIEZ Séverine, Mme. DEMETZ Corinne, Mme. PAYEN
Sergine

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mr. BORNIER Rémi (pouvoir à Mr. DETREZ Christophe), Mr. CAILLEAUX Quentin (pouvoir à Mme.
CAILLIEZ Séverine)
Mme. CABON Marlène (pouvoir à Mme. PAYEN Sergine), Mme. MALOT Jessica (pouvoir à Mme.
DEMETZ Corinne)

pouvant délibérer valablement, suite à une première convocation de Conseil Municipal en date du 6 avril 2021, en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T

Mr. Christophe DETREZ a été élu à bulletins secrets secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du C.G.C.T

oOo

Ordre du jour :

- * Présentation et approbation du compte administratif 2020
- * Présentation et approbation du compte de gestion 2020
- * Affectation du résultat d'exploitation 2020
- * Attribution des subventions 2021
- * Taxes directes locales pour l'année 2021
- * Présentation et vote du budget primitif 2021

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

1- APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire met à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 23 mars 2021.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2- PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de madame Monique BAILLIET, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par monsieur Christophe HANON, Maire de la commune de Marchais, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	104 817,60			632 154,94		527 283,34
Affectation de résultats						
Opérations de l'exercice	301 346,31	663 494,01	509 225,56	586 391,68	810 571,87	1 249 885,69
Totaux	406 217,91	663 494,01	509 225,56	1 218 546,62	810 571,87	1 777 169,03
Résultats de clôture	0,00			709 321,06		709 321,06
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	406 217,91	663 494,01	509 225,56	1 218 546,62	810 571,87	1 777 169,03
RÉSULTATS DÉFINITIFS	257 276,10			709 321,06		966 597,16

2) Constate, pour la comptabilité 2020, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3- PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de dépenses, le compte de gestion dressé par madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Laon accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 ;

Après s'être assuré que madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Laon a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres

de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget dressé, pour l'exercice 2020, par madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Laon, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4- AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2020,

Constatant que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2019	VIREMENT À LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES À RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	-104 871,60 €		362 147,70 €				257 276,10€
					35 665,10 €		
FONCT	632 154,94 €	290 871,60 €	77 166,12 €				418 449,46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat d'exploitation (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	418 449,46 €
Affectation obligatoire : À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	418 449,46 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002)	

5- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal être dans l'attente des dossiers de demandes de subventions que les associations communales sont tenues de formuler pour l'attribution de la subvention qui peut leur être individuellement et annuellement versée.

Afin d'anticiper cette réception et d'éviter au Conseil Municipal de devoir se réunir pour l'étude des éventuels dossiers à venir, ce dernier décide tout de même d'inscrire au budget primitif 2021 la somme de 1000 €

6- TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

- ♦ Taux de TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : 40,53 %
- ♦ Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : 11,86 %

7- PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	651 214,85	515 244,28
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		418 449,46
	=	=	=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	651 214,85	933 693,74
--	------------	------------

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T É	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	730 786,00	473 509,90
+		+	+
R E P O R T S	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		257 276,10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		730 786,00	730 786,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 392 000,85	1 664 479,74
------------------------	--------------	--------------

Au vu des éléments présentés ci-dessus par monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2021.

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

Néant